

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 NOVEMBRE 2019**

N° 2019/11/18-03

L'an deux mil dix-neuf, le dix-huit novembre à vingt heures quinze, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SAINT MAURICE SUR MOSELLE en séance publique sous la présidence de M. Thierry RIGOLLET, Maire.

**CONVOCAION :**  
12.11.2019

**ETAIENT PRESENTS :** M. RIGOLLET, Maire, MM FERBACH, VAN'T LAND, MMES SCHMERBER, POINSOT, Adjoint, MM VANNSON M, PASCOLINI, VANNSON S, BRACONNOT, MMES CHARBONNIER, MANGEL

**CONSEILLERS :**  
En exercice : 14  
Présents : 11  
Votants : 11

**ETAIENT EXCUSES :** M PARMENTIER, MMES LANDREA, JEANMOUGIN

**ETAIT ABSENT :** /

**Code Matière : 3.3**

Secrétaire de séance : Serge VANNSON

**DOMAINE ET PATRIMOINE – LOCATIONS (3-3)**

**TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE MULTI-ACTIVITES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** de fixer les tarifs de location de la SMA (effet au 1<sup>er</sup>/01/2020) ainsi qu'il suit :

**\* Fonctionnement d'une association**

(Assemblées générales, séminaires, séances de projection, spectacles à but non lucratif, distributions de prix, vins d'honneur)

**Sociétés locales :**

Grande salle : gratuit

Petite salle : gratuit

**Sociétés extérieures :**

Grande salle : 240.00 €

Petite salle : 138.00 €

**\* Organismes publics (CDG, CCBHV, EFS, ...)**

Grande salle : gratuit

Petite salle : gratuit

**\* Bals (grande salle)**

organisés par les sociétés de St Maurice : 134.00 €

organisés par les sociétés extérieures : 388.00 €

**\* Repas dansants (grande salle)**

Sociétés locales : 134.00 €

Sociétés extérieures : 388.00 €

**\* Banquets - lunches - mariages - fêtes familiales**

Grande salle :

Sociétés locales : 134.00 €

Sociétés extérieures : 270.00 €

Particuliers de St Maurice : 167.00 €

Particuliers extérieurs : 296.00 €

<u>Petite salle :</u>	
Particuliers de St Maurice :	67.00 €
Particuliers extérieurs :	138.00 €
<b>* Syndics de propriétés</b>	
<u>Grande salle</u>	
	240.00 €
<u>Petite salle</u>	
	138.00 €
<b>* Journée supplémentaire d'utilisation des salles</b>	1/2 tarif
<b>* Matinées dansantes - Séances récréatives et culturelles</b> (thé dansant - théâtre - folklore - exposition)	
<u>Grande salle :</u>	
Associations locales :	102.00 €
Associations extérieures :	204.00 €
<u>Petite salle :</u>	
Associations locales :	51.00 €
Associations extérieures :	102.00 €
<b>* Expositions/ventes commerciales/bourses diverses</b>	
Grande salle :	199.00 €
<b>* Vins d'honneur</b>	
<u>Grande salle :</u>	
Particuliers de St Maurice :	102.00 €
Particuliers extérieurs :	240.00 €
<u>Petite salle :</u>	
Particuliers de St Maurice :	51.00 €
Particuliers extérieurs :	112.20 €
<b>* Supplément pour chauffage</b>	
Grande salle :	46.00 €/jour
Petite salle :	23.00 €/jour
<b>* Mise à disposition de la cuisine</b>	
Particuliers de St-Maurice :	21.00 €
Particuliers extérieurs :	51.00 €
Associations locales :	21.00 €
Associations extérieures :	51.00 €
<b>* Périodes pré-électorales</b>	
<u>Réunions publiques (avec publicité)</u>	
• Grande salle	gratuit
• Petite salle	gratuit
<u>Réunions non publiques</u>	
• Grande salle	240.00 €
• Petite salle	138.00 €
<b>* Périodes électorales</b>	
<u>Réunions publiques (avec publicité)</u>	
• Grande salle	gratuit
• Petite salle	gratuit
<u>Réunions non publiques</u>	
• Grande salle	240.00 €
• Petite salle	138.00 €

- **PRECISE** qu'UNE location gratuite sera accordée, lorsque celle-ci devrait être payante, par an et par association de SAINT-MAURICE SUR MOSELLE qui participe à la vie communale (hors manifestations à but non lucratif) ;

- **PRECISE** que toutes les personnes ou associations qui annuleront leur demande de location moins d'un mois avant la date prévue, devront obligatoirement s'acquitter d'un paiement représentant 50 % du tarif fixé pour leur réservation ;

- **INDIQUE** que des sacs prépayés pour la collecte des déchets ménagers, seront mis à la disposition des utilisateurs de

la salle et seront facturés suivant le tarif fixé par la Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges et le nombre de sacs utilisés ;

- **PRECISE** que les salles devront être remises en état et libres avant l'état des lieux de restitution des clés. S'il apparaît que les salles, cuisine, toilettes, abords extérieurs, etc... ne sont pas ou sont mal nettoyés, un forfait de 300 € sera demandé aux utilisateurs ;

- **PRECISE** que toutes les autres demandes de location seront laissées à l'appréciation de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

**Thierry RIGOLLET**

